



Communiqué



Avec les associations membres et SEPANSO Béarn
et l'association Côteaux du Jurançon Environnement

Feu vert au projet Total de stockage souterrain de CO2 Les associations vont saisir la justice

La société Total vient d'obtenir l'autorisation d'enfouir 120000 tonnes de CO2 pendant deux ans, sur le site industriel de Lacq (Pyrénées-atlantiques). Les associations déposent un recours.

La stratégie du Shadok ?

Pour Total, lutter contre les émissions de gaz à effet de serre est très simple: il suffit de pomper ! Malheureusement les choses ne sont pas aussi simples et la technique de Capture et de Stockage de Carbone présente plusieurs risques inacceptables :

La CSC est énergivore : le rapport parlementaire de M Birraux du 3 mars 2009 note sur ce point: « *Le CSC est d'ailleurs présenté comme une technologie de l'énergie, alors qu'en soi, il ne procure aucun apport nouveau d'énergie (. ..) il induit au contraire une consommation supplémentaire d'énergie* ». La CSC utilise en effet de l'énergie pour les opérations de capture, de transport et d'injection souterraine.

La CSC est polluante: cette technologie a pour raison première le développement des centrales thermiques au charbon à l'heure où il faut au contraire développer les sources d'énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'efficacité énergétique. Le rapport Birraux note que la CSC « *conforte aussi l'utilisation des énergies carbonées dans les pays qui les importent avec même le risque d'accroître leur dépendance énergétique, puisque l'implantation d'un dispositif de CSC impose un supplément de consommation d'énergie* ».

La CSC présente des risques pour l'environnement : L'enfouissement industriel de carbone sous terre présente des risques pour la santé et l'environnement qui ne sont pas maîtrisés. Aucune expertise indépendante et contradictoire n'a été financée à ce sujet. Total a préféré faire appel au BRGM qui... est engagé en faveur de la CSC !



Communiqué

La CSC est coûteuse : Elle peut « doubler le coût de fonctionnement d'une centrale et, par conséquent, aboutir à une augmentation du coût de l'électricité de 21 à 91% » (cf. rapport Greenpeace « Faux espoir » de mai 2008).

La CSC est tardive : ainsi que le précise le PNUE : « *Le CSC arrive beaucoup trop tard sur le champ de bataille pour aider le monde à éviter les changements climatiques* ». Rappelons que les industriels eux-mêmes rappellent que la CSC ne sera pas opérationnelle avant 2030. Or, il nous faut réduire drastiquement nos émissions de GES dès 2015....

La CSC n'est pas viable : selon l'Agence internationale de l'énergie, il faudrait créer plus de 6000 installations de CSC, chacune d'une capacité d'enfouissement d'1 million de tonnes de CO pour espérer stocker 20% de émissions mondiales de GES. Or, les cavités géologiques adéquates et non exposées à un risque sismique sont rares et l'acceptabilité sociale de ce procédé est très incertaine.

La CSC est fondée sur un mensonge : elle ne permet pas de réduire mais just d'enfouir nos émissions de gaz à effet de serre qui sont en quelque sorte mises sous le tapis ! La tonne de CO₂ a bien été émise avant d'être stockée ! Ne doutons pas que les industriels en tireront cependant prétexte pour demander des quotas supplémentaires de CO₂...

Le principe pollué / payeur ?

Total sera le seul bénéficiaire du projet et le contribuable sera mis à contribution avant et après les opérations d'enfouissement.

Le plan Borloo sur les énergies renouvelables, présenté le 17 novembre 2008, prévoit la création d'un «fond de soutien aux démonstrateurs industriels» doté de 400 millions d'euros sur 4 ans dont bénéficieront notamment les projets de CSC. Autant d'argent qui aurait pu être consacré à des solutions durables contre le dérèglement climatique ...

Le bénéficiaire c'est Total, le responsable c'est le contribuable : l'autorisation délivrée à Total prévoit que c'est l'Etat qui assurera la surveillance du site après injection et prendra donc en charge les éventuels problèmes.

Un projet illégal

Aucune loi n'autorise la Capture et le Stockage de Carbone. C'est si vrai que le Gouvernement a inséré dans le projet de Grenelle 2 des dispositions, jamais débattues lors du Grenelle - tendant à donner un cadre juridique aux opérations d'enfouissement de CO₂

Problème : Total ne souhaitait pas attendre. Sans attendre le vote des parlementaires et à la veille de la Table ronde sur le risque industriel, l'Etat a donc accepté d'autoriser le projet de Lacq de manière absolument illégale et à la suite d'un simulacre de concertation.



Communiqué

Restaurer une démocratie écologique.

Les associations demandent très clairement un moratoire sur tout projet de CSC, l'organisation d'un débat public par la Commission nationale du débat public, l'organisation d'un débat parlementaire sur le cadre juridique applicable et une expertise réellement indépendante des risques.